Val de Chaise

La Gazette

01
Le mot du maire

02
Les commissions
Trombinoscope

03
Les commissions
À propos du maire

04
Pourquoi Val de Chaise
Nouveau logo

05
Changement d'adresse

06
Site Internet
Prévention inondation

07
Fermeture de classe
Découvrez le Marlab

08
Secrétariat
Facturation de l'eau
Appel à documents

Bienvenue à Val de Chaise

Désormais, ceux qui veulent se rendre d'Albertville à Annecy passent par Val de Chaise. Marlens est en Val de Chaise. Cons-Sainte Colombe est en Val de Chaise. Val de Chaise est une chance pour nos deux pluri-centenaires communes fondatrices et leur offre de véritables opportunités au sein de La Communauté de Communes des « sources du lac d'Annecy », poumon vert du bassin annécien.

Il n'y a pas à choisir entre grands territoires et petits territoires, il y a à choisir les deux. Les petits territoires sont souvent plus vertueux que les grands. Pour autant les grands territoires ont leur utilité, plus de puissance, plus d'influence. Mais que les grands territoires s'inspirent de l'équilibre des petits au lieu de chercher à les coloniser, ils en sortiront plus forts et plus solidaires.

J'ai la conviction que ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui savent s'adapter rapidement. Ayons confiance en nous, valchaisannes, valchaisans, et en l'avenir, prenons plaisir à aller de l'avant, nous avons tous à y gagner.

Poursuivons.

Pragmatiques et déterminés, continuons à faire avancer les projets pour notre commune nouvelle :

• La promesse de vente de la propriété Bouchex entre l'école et l'église a été signée en janvier.

• L'enquête publique du PLUI attend son commissaire enquêteur pour commencer d'un moment à l'autre.

• Le Marlab 3D poursuit tranquillement sa révolution technologique et nous proposera son atelier du futur, les 2 et 3 avril prochains, à la salle St François.

• Un cheminement piétonnier sécurisé est à l'étude à Cons-Ste Colombe dans le secteur qui rejoint le chef-lieu à la ferme Hudry.

• Un PAV (collecte en apport volontaire) semi-enterré va remplacer le PAV actuel de Cons-Sainte Colombe vers la maison des entreprises.

Je voudrais terminer ce mot en saluant encore et encore le formidable travail des bénévoles et en redisant le soutien déterminé de la Mairie aux initiatives des associations. J'insiste sur le rôle essentiel qu'elles jouent et joueront dans notre commune nouvelle. C'est autour d'elles que s'anime notre commune, c'est autour d'elles aussi que les communes fondatrices de Cons-Ste Colombe et Marlens se rapprochent à travers des collaborations nouvelles.

Nicolas Blanchard

Le conseil municipal

Maires

Nicolas BLANCHARD
• maire@valdechaise.fr
Maire de **Val de Chaise**
Maire délégué de **Marlens**
Membre du bureau de la CCSLA
Président de toutes les commissions

Ulrich GAGNERON
• adjoint1@valdechaise.fr
Maire délégué de **Cons-St Colombe**
Membre du bureau de la CCSLA
Vice-président de la CCSLA

Adjoints

Ulrich GAGNERON
Gérard MERMIER
• travaux@valdechaise.fr
Joëlle KOURTCHEVSKY
• urbanisme@valdechaise.fr
Rosemonde SCHINDLER
• finances@valdechaise.fr
Marc CARRIER
• entreprises@valdechaise.fr
Alain DANTON
• communication@valdechaise.fr
Fabienne REVIL-SIGNORAT
• ecoles@valdechaise.fr

Conseillers CCSLA

Ulrich GAGNERON
Gérard MERMIER
Joëlle KOURTCHEVSKY
Rosemonde SCHINDLER

Nicolas Blanchard

Ulrich Gagneron

Gérard Mermier

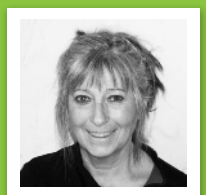
Joëlle Krowitchesky

Rosemonde Schindler

Marc Carrier

Alain Danton

Fabienne Revil-Signora

Philippe Bresse

Alain Ducruet

Patrick Chappelet

Norbert Jacquemoud

Jean-Paul Josserand

Christian Ladet

Alexia Le Pocher

Hervé Losserand

François Mermier

Michelle Mongellaz

Alexandre Murat

Jean-Jacques Rosay

Jean-Luc Sauvage

Sébastien Scherma

Pascal Soquet

Philippe Telle

Nathalie Throlliet

Roger Viviant

Les commissions

TRAVAUX
Gérard MERMIER
(Vice Président)
Marc CARRIER
Patrick CHAPPELET
Alain DANTON
Alain DUCRUET
Norbert JACQUEMONT
Sébastien SCHERMA

FINANCES
Rosemonde SCHINDLER
(Vice Présidente)
Christian LADET
Fabienne REVIL-SIGNORAT
Pascal SOCQUET
Philippe TELLE
Nathalie TROLLIET

URBANISME
Joëlle KOURTCHEVSKY
(Vice Présidente)
Alexia LE POCHER
Gérard MERMIER
Michelle MONGELLAZ

SCOLAIRE
Fabienne REVIL-SIGNORAT
(Vice Présidente)
Ulrich GAGNERON
Alexia LE POCHER
Sébastien SCHERMA
Rosemonde SCHINDLER

COMMUNICATION
Alain DANTON
(Vice Président)
Ulrich GAGNERON
Alexia LE POCHER
Jean-Jacques ROSAY
Pascal SOQUET

PROJETS & TOURISME
Ulrich GAGNERON
(Vice Président)
Alain DUCRUET
Jean-Jacques ROSAY
Rosemonde SCHINDLER

RELATION ENTREPRISES
Marc CARRIER
(Vice Président)
Philippe BRESSE
Jean-Paul JOSSERAND
Michelle MONGELLAZ
Philippe TELLE

PROXIMITE/ ACCOMPAGNEMENT/ CHANGEMENT/ RELATIONS ASSOCIATIONS
Jean Jacques ROSAY
(Vice Président)
Alain DUCRUET
Michelle MONGELLAZ
Rosemonde SCHINDLER

ENVIRONNEMENT/ FORET/AGRICULTURE/ PATRIMOINE
Jean-Luc SAUVAGE
(Vice Président)
Alain DUCRUET
Ulrich GAGNERON
Joëlle KOURTCHEVSKY
Hervé LOSSERAND
François MERMIER
Jean-Jacques ROSAY

CCAS
Marc CARRIER
Patrick CHAPPELET
Christian LADET
Hervé LOSSERAND
François MERMIER
Pascal SOQUET

Qui êtes-vous Monsieur le Maire ?

Né à Paris en 1949, 3 jours après l'avènement de la République Populaire de Chine, Nicolas Blanchard, 2ème d'une famille de 7 enfants, est le fils d'un important dirigeant d'entreprise multinationale. S'il est le petit-fils du général d'armée Georges Maurice Jean Blanchard, descendant d'une famille de graveurs et d'artistes depuis le début du XIXème siècle, il compte également parmi ses ascendants l'architecte néoclassique Pierre François Léonard Fontaine auquel on doit notamment la construction de l'arc de triomphe du Carrousel à Paris.
Il passe l'essentiel de son enfance à Neuilly-sur-Seine et en Haute-Savoie. Inscrit chez les scouts, il côtoie à cette occasion Gérard Jugnot, qui nommera plus tard *Blanchard* un des personnages de son film « Scout toujours… » !
En 1970, il crée le Club de Voile de Menthon-St-Bernard. De 1971 à 1973, il fait ses études en Ecole Supérieure de Commerce.
Son esprit d'aventure le lance à 19 ans en 4L sur les routes de Turquie. 5 ans plus tard, au volant d'une 2CV, il fait le tour du Sahara et du Sahel.
Nicolas entame sa carrière professionnelle en 1974 dans une agence de publicité américaine.
Il épouse en 1976 à Talloires Monique, jeune étudiante en médecine.
Il crée deux ans plus tard une agence de publicité à Abidjan, qui sera leader dans toute l'Afrique de l'Ouest. Sa fille, Julie voit le jour en 1979 dans la capitale de la Côte d'Ivoire.
En 1981, retour au pays pour un poste de Directeur associé d'Havas à Paris … jusqu'en 1985, où il se lance dans une nouvelle activité de créateur d'entreprises dans les domaines du marketing, de l'événementiel, de l'ingénierie et de l'immobilier. Cette année-là, deux naissances viennent agrandir la famille : Cannelle et Kevin. Entre 1992 et 2005, Nicolas donne des cours de marketing à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
Il peut s'enorgueillir d'être le créateur en 1993 de la *Route du Café*, course transatlantique à la voile qui devint quelque temps plus tard la *Transat Jacques Vabre*.
A partir de 2005 il se lance dans des activités de coach d'entreprise et fonde en 2010 la SCI Fontaine à Marlens orientée vers l'achat, la réhabilitation et la gestion locative.
De ses ancêtres artistes peintres, graveurs et architectes il a toujours gardé une passion prononcée pour les arts. Membre de l'atelier de peinture de la Ville de Paris, membre du groupe de peintres sur le motif *Les rats des champs*, il consacre aujourd'hui encore une grande partie de son temps libre à peindre sur IPads *des fées, des animaux, des paysages, des personnages et des scènes de la vie quotidienne,* n'hésitant pas à exposer ses œuvres quand l'occasion se présente.
En mars 2014 il est élu maire de Marlens et, en janvier 2016 les deux conseils municipaux réunis de Cons-Ste Colombe et de Marlens le portent à l'unanimité à la tête de la commune nouvelle de Val de Chaise.
Si aujourd'hui, la voile, le ski, le golf … et ses fonctions de maire lui laissent encore un peu de temps, c'est pour voir et choyer ses 2 petits-enfants, comme tout bon grand-père qui se respecte, ainsi que le plus jeune de ses filleuls.

Ulrich Gagneron

Comment et pourquoi le nom de Val de Chaise ?

Presque toutes les communes savoyardes peuvent se prévaloir d'une origine très ancienne (au moins huit siècles, souvent bien plus). Leurs limites géographiques correspondaient fréquemment à celles de leurs paroisses respectives, mais elles possédaient pour la plupart leur mode de gestion propre.

Le nom de Marlens, de racine germanique, remonte au 5ème siècle de notre ère, celui de Cons semble encore plus ancien (période gallo-romaine). Il s'agissait, pour nous, de remplacer des toponymes usités depuis des siècles et par plusieurs dizaines de générations, sans les faire disparaître complètement.

Choisir un nom pour notre nouvelle commune n'a pas été un acte anodin.

Il fallait :

- qu'il soit étudié avec soin, car le nom conditionne, qu'on le veuille ou pas, une partie de l'image de notre collectivité,

- qu'il soit fédérateur, évoquant un lien (historique, géographique, culturel, économique…) entre trois entités (Saint-Ferréol faisait partie du projet à cette époque),

- qu'il possède une phonétique agréable (c'est mieux !).

Le lien géographique s'est rapidement imposé aux yeux de tous : la Chaise, rivière qui part de la montagne de Sulens pour descendre vers Saint-Ferréol et traverser la vallée Cons-Sainte Colombe / Marlens en direction d'Ugine, avant de rejoindre l'Arly puis l'Isère. Les eaux de la partie est du « Pays des Sources du Lac d'Annecy » ne coulent pas vers le lac.

Chaise vient probablement de l'ancien français chiese ou du franco-provençal cheza, signifiant cabane, petite maison (du latin casa). À ne pas confondre avec notre patois chosal qui désigne une masure, maison en ruines.

Rien à voir, donc, avec l'accessoire sur lequel nous aimons poser notre postérieur !

En juillet dernier, deux noms sont avancés par deux élus : Combes sur Chaise et Val de Chaise.

Quelques réunions et débats plus tard, Val de Chaise est adopté à l'unanimité des élus (toujours des trois communes) le 21 septembre 2015.

Remarquons que ce type de construction, avec Val, est plutôt courant dans l'espace alpin francophone – Savoie, nord du Léman, Val d'Aoste - qui correspond à une partie de l'ancien territoire savoyard. Ce qui ne peut surprendre, où il y a des montagnes, il y a des rivières et des vallées.

Voici quelques exemples :

dans le Val d'Aoste, les communes renommées de Valtournenche et de Valgrisenche,

en Suisse Romande, Val-de-Charmey (en Gruyère, dans la partie francophone du canton de Fribourg), Val-de-Ruz (canton de Neuchâtel), Val-d'Illiez (dans la partie francophone du Valais),

en Savoie, Val-d'Isère et Val-de-Fier (qui résulte d'une fusion)…

Cette construction est également usitée en France, pour des communes (Val-de-Meuse en Haute-Saône) ou des communautés de communes : Val-de-Loire, Val-de-Saône, Val-de-Garonne…

Jean-Jacques Rosay – 14 février 2016

Val de Chaise

Nouveau graphisme Val de Chaise

À nouveau nom, nouveau graphisme – on dit LOGO dans le jargon des graphistes.

Nous lui avons assigné d'exprimer la nature et la montagne qui nous environnent. Les Aravis d'un côté, les Bauges de l'autre et, entre les deux, la rivière de La Chaise, notre trait d'union naturel.

De ce logo nous attendons également qu'il exprime le dynamisme de Val de Chaise et qu'il entraîne sereinement vers l'avenir, les habitants de Marlens et de Cons-Sainte Colombe.

Enfin, la croix de Savoie illustre l'emplacement de la commune de Val de Chaise, aux confins des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Commune nouvelle : avez-vous pensé à changer votre adresse ?

En adoptant un nouveau nom, les communes de Cons-Sainte Colombe et Marlens regroupées au sein de la commune nouvelle de Val de Chaise voient l'adresse de leurs habitants et des entreprises modifiées. Nous vous invitons à découvrir ci-dessous la méthode à suivre pour l'expédition de vos courriers.

La solution choisie pour nos nouvelles adresses est la suivante :
La commune, anciennement positionnée en dernière ligne remonte en avant dernière ligne et cède sa place à la commune nouvelle.

Pour les habitants de **Cons-Ste Colombe**

MONSIEUR XXXXXXXXXX
15 place de l'Eglise
CONS-STE COLOMBE
74210 VAL DE CHAISE

Pour les habitants de **Marlens**

MONSIEUR XXXXXXXXXX
1, rue de la République
MARLENS
74210 VAL DE CHAISE

Vous pouvez déclarer, par internet et en une seule opération votre changement d'adresse à plusieurs organismes
(MSA, CAF, Régime général, CNMSS, CPAM et CGSS, Fonds gérés par la caisse des dépôts, Pôle emploi, Régimes ARCCO et AGIRC, Service des Impôts des Particuliers, Centre des Impôts et Trésorerie, Système d'Immatriculation des Véhicules, Direct Energie, EDF, ENGIE, La Poste)

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193

Nous vous proposons aussi une aide sur le site internet : **www.valdechaise.fr** dans la rubrique VAL DE CHAISE / Vos démarches / Changement d'adresse

Ou vous rapprocher de la mairie qui vous accompagnera dans cette démarche.
Il est conseillé de prendre rendez-vous (documents à apporter impérativement : avis d'imposition, cartes grises, n° sécurité sociale).

Cartes grises des anciens véhicules

Si vous possédez un véhicule avec des anciennes plaques (ex 1912 AA 74), vous ne pouvez pas faire cette démarche par internet.

La procédure sera alors la suivante :

Remplir soigneusement le formulaire CERFA 13750*05 et le porter à la préfecture avec les documents suivants :
- Carte grise (original) (en conserver une photocopie)
- Une photocopie Recto Verso de la carte d'identité
- Un justificatif de domicile (à retirer en mairie)
- Une preuve de validité du contrôle technique (si la vignette est collée sur la carte grise, c'est bon)
- Chèque de 2.76 euros à l'ordre du régisseur des recettes.

Que devient le site internet ?

Le site www.marlens.fr que vous connaissiez depuis plus d'un an évolue vers www.valdechaise.fr

Un maximum d'informations sont à votre disposition sur ce site et nous vous invitons d'ores et déjà à venir encore plus nombreux le consulter.

Si vous avez des questions, des suggestions pour son amélioration, n'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail à communication@valdechaise.fr ou par tel au 04 50 44 51 81

Prévention inondations

May, Brassoudées, Bruant, Pissieux, Piésant. Nous ne les connaissons que trop bien ces ruisseaux lorsqu'ils provoquent débordements et inondations.
Autrefois, les propriétaires fonciers riverains de ces cours d'eau en assuraient l'entretien pour maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, évacuaient des rives les bois morts et tout autre obstacle pouvant gêner l'écoulement naturel de l'eau.
Mais aujourd'hui, les coteaux ne sont plus entretenus par l'activité agricole, et les embâcles ou même vielles carcasses, risquent de s'accumuler en amont, constituant une menace au-dessus de nos têtes.
Et pourtant, les devoirs du propriétaire riverain des cours d'eau sont restés les mêmes, il doit assurer l'entretien de son domaine.
A travers le code de l'environnement (article L 215.1) l'Etat précise clairement tous ces devoirs. Et prenant acte de cette menace sur la sécurité des biens et des personnes, il va même plus loin.
Tenant compte de la nature montagneuse de notre territoire, de la difficulté d'accès aux parcelles et aux berges des ruisseaux et, des conditions périlleuses de réalisation des travaux, il est prévu pour les communes la possibilité d'entreprendre elle-même la nécessaire sécurisation en mettant en place un outil d'aide au financement de ces investissements : un impôt supplémentaire qui sera débloqué sur initiative de la collectivité. (Voir votre imprimé taxe foncière colonne de droite taxe GEMAPI).
La question qui se pose est la suivante : faut-il en arriver là ?
Les anciennes pratiques ont fait leurs preuves. Une demie journée, voire une journée de corvée, c'est une bonne occasion pour créer des liens avec ses voisins dans un objectif d'intérêt général…
….. il sera important dans un premier temps de définir la ou les zones à entretenir et de vous regrouper entre voisins. La mairie et les services de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy possèdent des outils afin de déterminer la liste des propriétaires concernés. Cette mutualisation permettra de coordonner la réalisation d'un entretien de base.

Vous payez des taxes foncières sur les propriétés non bâties. Etes-vous certain de bien connaître votre patrimoine ? Il serait temps de vous pencher sur la question pour vous et surtout pour vos successeurs. Le fait d'avoir des interlocuteurs mobilisés sur une problématique favorisera l'échange d'idées et au final aboutira à une issue favorable pour le bien commun.

La municipalité assume sa part de responsabilité lorsqu'elle a délivré des permis de construire en zone sensible, celle d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Nous sommes à votre écoute mais nous ne pourrons pas résoudre certains dossiers sans votre aide.

Nous restons à votre disposition.

Alain Ducruet

Fermeture de classe à l'école de Cons-Ste Colombe

Par courrier en date du 11 février 2016, ayant pour objet la préparation de la rentrée 2016 dans les écoles publiques de Haute-Savoie, Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie nous informe très laconiquement avoir arrêté la mesure suivante :
« **Retrait d'emploi** : un emploi à l'école primaire de Cons-Ste Colombe. »
Le courrier précise également que Madame Willig, inspectrice de la circonscription d'Annecy Sud est à notre disposition « pour tout échange d'information ».

Cet arrêté n'est pas franchement une surprise pour nous. Il arrive après l'achèvement de la phase de consultation (comité technique spécial départemental, conseil départemental de l'Éducation Nationale, communes concernées) et marque les premières mesures de carte scolaire en matière de répartition des emplois d'enseignants du premier degré.
Pour mémoire, Nicolas Blanchard et moi-même avons rencontré Madame l'inspectrice en janvier – à notre demande – pour avoir quelques précisions concernant les rumeurs de fermeture d'une classe qui commençaient à circuler dans la commune. Voilà pour la « phase de consultation des communes concernées ». C'est tout… et c'est peu !
Depuis plusieurs années maintenant le couperet planait au-dessus de nos têtes. La baisse continuelle des effectifs, même si elle est proportionnellement moins importante que dans d'autres communes a été un facteur déterminant pour la prise de cette mesure. 52 enfants scolarisés à Cons-Ste Colombe en 2015/2016. 47 enfants à la rentrée 2016, auxquels il faudra ajouter peut-être 2 ou 3 bambins de moins de 3 ans, qui ne seront donc pas comptabilisés dans les effectifs. Sachant que le maximum d'élèves par classe est de 28 enfants, nous sommes effectivement très loin du compte pour conserver 3 classes.
Si la fermeture d'une classe n'est pas à proprement parler un drame, il n'en implique pas moins une surcharge de travail de la part des enseignants qui n'est pas négligeable… et demande un maximum d'organisation.
À suivre…

Ulrich Gagneron

Découvrez le Marlab de Val de Chaise

Le 2 et 3 avril prochains, le Marlab vous ouvre ses portes. Vous découvrirez l'atelier du futur. Au menu : imprimante 3D et réalité virtuelle.

Avec la participation d'un lauréat (médaille d'or) du concours Lépine européen de Strasbourg 2015.
Pratique du golf en réalité virtuelle.

Tombolas

À gagner : une imprimante 3D, un stylo 3D, un masque de réalité virtuelle, des pièces 3D produites devant vous.

Salle **Saint-François** de **Marlens**

Samedi 2 avril de 14h00 à 19h00
Dimanche 3 avril de 10h00 à 18h00

Mairie de Val de Chaise

Bernadette, Josette et Valérie se sont regroupées dans le nouveau service administratif de Val de Chaise, au chef-lieu de notre commune nouvelle :

Mairie de Val de Chaise

1 rue de la République
Marlens
74210 Val de Chaise

04 50 44 51 81
mairie@valdechaise.fr
contact.mairie@valdechaise.fr
compta.mairie@valdechaise.fr

Bernadette, Josette & Valérie

Les horaires d'ouverture au public de la mairie et de la mairie annexe de Cons-Ste Colombe sont les suivants :

Marlens

Mardi : 9h - 11h45
Mercredi : 9h - 11h45
Vendredi : 14h - 17h15

Cons-Ste Colombe

Lundi : 14h - 17h15
Jeudi : 9h - 11h45

Facturation de l'eau : Cons-Ste Colombe

Dans le cadre de l'harmonisation de la gestion des factures d'eau de Val de Chaise, la facturation bi-annuelle de Cons-Ste Colombe redeviendra annuelle à partir de 2016. Aussi vous ne recevrez en 2016 qu'une seule facture d'eau qui correspondra à votre consommation de 2015.

Appel à documents

Les Amis de Viuz-Faverges ont entrepris un travail ambitieux sur la Guerre 1914-1918. En vue de la publication d'un ouvrage hommage, nous souhaitons :

• Recenser les soldats des communes de l'ancien canton de Faverges
• Retracer leur parcours
• Et surtout, mettre des visages sur les noms

C'est pourquoi nous avons besoin de vous.

Si vous avez dans vos archives, dans vos greniers ou dans vos caves des documents, photos, correspondances (lettres, cartes postales…), des médailles, etc… n'hésitez pas à nous contacter.

Deux options s'offrent à vous :
• Vous pouvez scanner les documents, les envoyer par courrier électronique ou les déposer au musée archéologique de Viuz;
• Un des adhérents des Amis de Viuz-Faverges peut se rendre chez vous si vous le souhaitez. Votre interlocuteur est :

Jean-Jacques ROSAY 45 place de l'église à Marlens
Tél. 04 50 32 52 45

Dans tous les cas, un formulaire de prêt vous sera remis où figurera le descriptif des documents prêtés.

Merci pour votre aide.

Conception / Réalisation : Alx www.alexialepocher.com - Rédaction : Mairie de Val de Chaise www.valdechaise.fr